

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 8-9

Artikel: Violence : paraît qu'elles aiment ça

Autor: Tendon, Edwige

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Violence : paraît qu'elles aiment ça

Dénoncer, mais aussi agir : à Genève, la violence à l'égard des femmes est dans le collimateur des féministes.



Un combat qui dure...

(Photo Roland Burkhardt)

Les archétypes de la culture patriarcale portent en eux le germe de la domination brutale, manifestation paroxystique du conditionnement des sexes. Considérée comme une composante très ordinaire de la vie privée, cette soif de destruction du corps féminin est restée taboue longtemps. Il aura fallu toute l'obstination des mouvements de femmes pour que s'opère une prise de conscience et qu'ici et là la violence conjugale, le viol et les agressions sexuelles incestueuses soient jugées pour ce qu'ils sont : des crimes odieux, que rien ne justifie.

Les violences conjugales touchent aussi bien les couples mariés que les personnes vivant en union libre. A l'heure actuelle, il n'existe pas encore de méthode fiable permettant d'évaluer avec exactitude le nombre des victimes. Les chiffres que Solidarité Femmes* avance dans son rapport sont

cependant révélateurs d'une situation sociale extrêmement grave. Jugez-en plutôt : au Canada, une femme sur dix est battue par son mari — elles étaient 25 000 en France en 1987 — et 30 % des homicides y sont le fait d'hommes qui s'en prennent à leur conjointe. Au Québec, 26 000 femmes de plus de 15 ans ont été victimes de sévices en 1984. A San Francisco, 41 % des appels à la police concernent la violence conjugale et 27 % des homicides y sont liés.

La Suisse n'est pas épargnée par ce fléau. A Genève, Solidarité Femmes a assuré 5340 nuitées dans son foyer d'hébergement en 1987, ce qui représente une moyenne de 445 nuitées par mois. Par ailleurs, une étude empirique, menée à Genève toujours, fait état de 110 appels d'urgence pendant les trois mois de l'été 1988 et de 135 cas de violence conjugale de novembre 1988 à

janvier 1989. Ces chiffres font froid dans le dos. Et il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg. Une étude de l'Université de Lausanne estime en effet que seuls quatre viols sur dix sont dénoncés dans notre pays. D'autres enquêtes européennes vont encore plus loin : pour un viol connu, vingt resteraient dans l'ombre**.

Les préjugés et la peur paralysent encore beaucoup de femmes, qui hésitent souvent à dénoncer leurs agresseurs. Ecrasées par un sentiment de honte et d'humiliation, réduites à néant, elles répugnent à entamer des démarches pénibles — visites médicales, expertise, dépôt de plainte, etc. qui exigent une formidable énergie. De plus, elles sont souvent isolées dans leurs foyers et ignorent leurs droits.

C'est à leur intention que le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes à Genève*** vient d'éditer, en colla-



La brochure du Bureau de l'égalité genevois.

Femmes suisses Août-septembre 1989

boration avec Solidarité Femmes et Viol-Secours, un petit guide pratique fort bien fait, destiné à leur faciliter les premières démarches. Intitulé « Violences conjugales, viol, inceste, que faire ? », il est facile à consulter et foisonne de renseignements concrets, tels que numéros d'appel en cas d'urgence, etc.

Les autorités genevoises semblent décidées à empoigner le taureau par les cornes. C'est une première réponse importante pour les femmes, qui voient leurs droits protégés plus activement par la justice. Mais est-ce suffisant ? Les racines du mal se trouvent en effet en amont, c'est-à-dire dans les stéréotypes archaïques et discriminatoires qui imprègnent les mentalités. Solidarité Femmes insiste sur les mesures de prévention : « Il faut apprendre aux femmes leurs droits, à se faire respecter et à ne pas se soumettre aux rôles stéréotypés, ni à la victimisation. De même, il faudrait apprendre aux jeunes garçons à régler leurs conflits par d'autres moyens (telle la communication, par exemple) que la violence physique et le mépris. »

L'enjeu est de taille : il en va de la dignité de la femme, valeur morale fondamentale s'il en est.

Edwige Tendon

* Solidarité Femmes Genève, tél. 022/797 10 10.

** In préface « Que faire », par M. Bernard Ziegler, conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police du canton de Genève.

*** Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, rue Henry-Fazy 2, CP 3632, 1211 Genève 3, tél. 022/27 20 65.

Deux journées d'étude

Le Bureau genevois de l'égalité des droits entre homme et femme organise deux journées d'étude les 21 et 22 septembre sur le thème de la violence, destinées en premier lieu aux intervenants-e-s professionnel-le-s confronté-e-s de près ou de loin à des situations de violence. En voici, dans les grandes lignes, le programme. Pour plus de détails, nom des intervenant-e-s et des participant-e-s, prière de s'adresser au Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme, rue Henry-Fazy 2, 1211 Genève 3, tél. (022) 27 20 65, qui prend également les inscriptions.

Jeudi 21 septembre

9 h : Buts et objectifs de ces deux journées, par Mme Marianne Frischknecht, déléguée à l'Egalité des droits entre homme et femme.

9 h 30 : Exposés sur la violence conjugale — mythes et réalités; Mmes G. Albrecht et J.-M. Deschenaux, de l'association Solidarité Femmes.

10 h 15 : Table ronde «Le contexte socio-culturel de la violence à l'égard des femmes». Animatrice: Mme Aline Saurer-Loutan.

14 h-17 h : Ateliers.

I. Formation des intervenant-e-s en matière d'accueil des femmes battues et problématique des enfants de la violence. Animatrices: Mmes G. Gigandet et G. Albrecht, de l'association Solidarité Femmes.

II. Formation des intervenant-e-s face aux violences sexuelles. Animatrice: Mme B. Mantilleri.

III. Santé mentale des femmes liées à la violence. Animatrice: Mme R. Whitmann.

Vendredi 22 septembre

9 h : Exposé sur la violence sexuelle: «La réalité au-delà des préjugés». Mme C. Grela, de l'Association Viol-Secours.

10 h : Table ronde: «Politique d'intervention en matière d'accueil des femmes victimes de violence», avec film vidéo. Animatrice: Mme S. Ricci Lempen.

14 h-17 h : Ateliers.

I. Coordination des stratégies et actions communes des associations confrontées aux problèmes aigus découlant de la violence, notamment le logement. Animatrice: Mme L. Gillioz.

II. Abus sexuels à l'égard des enfants et prévention. Animatrice: Mme Ducret.

III. Modifications législatives en matière de procédure pénale cantonale. Animatrice: Mme L. Bertani Malfanti.

17 h 30 : Synthèse et conclusions par Mme Marianne Frischknecht.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
 l'agence de la Banque hypothécaire
 du canton de Genève, votre banque cantonale,
 est ouverte également le samedi matin.
 Madame Maria Trunz,
 chef de notre agence et ses collaboratrices
 seront heureuses de vous accueillir.

BCCA 